

## « Il faut éliminer les antennes du château d'eau de la rue de Fougères »

Jean-Le Vitréen Jacques Crochet, conseiller municipal de 1983 à 2008, rebondit sur l'information publiée dans nos colonnes le mardi 30 décembre à Argentré-du-Plessis. L'article annonçait le démontage de l'antenne de téléphonie mobile du château d'eau.

Dans une lettre ouverte adressée à Pierre Méhaignerie, député maire UMP de Vitré, l'ancien conseiller municipal socialiste rappelle que « **durant mes vingt-cinq ans de présence au conseil municipal de Vitré, je n'ai cessé de demander aux adjoints successifs à la communication de communiquer sur les effets nocifs pour la santé de la population riveraine de ces antennes relais (population de plus en plus nombreuse avec la création de lotissements à Villaudin et aux « Quatre-Vents »). Sans vouloir m'immiscer dans le domaine scientifique, que je maîtrise mal, je constate cependant que depuis des décennies dans le quartier de la rue de Fougères où j'habite, nous avons déploré le décès de nombreux voisins atteints de cancers ou de leucémies et disparus prématurément. Je ne parle là que des cas les plus alarmants, laissant de côté les troubles plus légers qui empoisonnent la vie quotidienne des riverains : troubles du sommeil, acouphènes...**

Tous les automobilistes qui circulent dans le secteur du château d'eau de la rue de Fougères peuvent constater le brouillage des émissions

radiophoniques dans leur autoradio et les riverains subissent quotidiennement ces désagréments. **Si ces faits incontestables existent, ne dénotent-ils pas qu'il peut y avoir des conséquences plus graves sur la santé humaine ?** Je me fais l'interprète de nombreux Vitréens habitant le secteur couvert par ces multiples antennes qui surplombent le château d'eau de la rue de Fougères, pour demander instamment qu'à l'image de ce qui s'est produit à Argentré-du-Plessis, la mairie de Vitré élimine au plus vite cette pollution et trouve d'autres solutions moins inquiétantes pour la santé et pour la qualité de l'environnement. Le tribunal de Nanterre, le 18 septembre 2008, a ordonné le démontage d'une antenne relais de téléphonie mobile au nom du principe de précaution, estimant qu'il y avait un risque potentiel sur la santé des riverains. »



Les antennes installées sur le château d'eau sont-elles dangereuses pour la santé ?

**Aller à l'essentiel,** c'est rendre la téléphonie mobile "compatible" avec la santé humaine, c'est [aider](#) Next-up organisation dans son combat, notamment pour engager des procédures en justice contre le Ministère de la Santé (expertise 61 V/m), la DG de l'OMS (le prévaricateur Repacholi), etc... c'est faire adopter le standard scientifique **BioInitiative**

**0,6V/m, pourquoi ?** ([pétition cliquer](#))

